

BULLETIN MUNICIPAL

2015



MARCILLE LA VILLE

COORDONNÉES / HORAIRES



MAIRIE

27 Rue de Normandie
53440 Marcillé la Ville

Tél : **02.43.00.70.43**

Fax : 02.43.00.78.14

mairie.marcille.la.ville@wanadoo.fr

HORAIRES

Lundi : *Fermé au public*

Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

Mercredi : 8h30 - 12h00 / *Fermé l'après-midi*

Jeudi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

Vendredi : 8h30 - 12h00 / *Fermé l'après-midi*

QUELQUES NUMÉROS UTILES

Cantine : 02.43.00.07.09

Centre de Loisirs : 02.43.00.71.16

École publique Henry Matisse : 02.43.00.77.08

École privée Sainte Anne : 02.43.00.06.20

RELAIS POINT POSTE :

Assuré par la Boulangerie TALOIS, les habitants de la commune peuvent :

- ✿ Acheter des timbres et des enveloppes
- ✿ Envoyer du courrier en recommandé
- ✿ Envoyer et retirer les colis et le courrier
- ✿ Effectuer certaines opérations bancaires pour les titulaires de comptes postaux.

Départ du courrier à 16h00 la semaine, 11h30 le samedi.

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal

Le mot du maire

Les agents communaux

Les Écoles

La cantine

Les Temps d'Activités Périscolaires

Le Centre de Loisirs / La Garderie

Assistante maternelle / RAM

La bibliothèque

La fête des mères

Le CCAS

Maisons Fleuries

Informations diverses : Location salle socioculturelle

Location table/Relais poste

Service religieux

Tarifs cimetières

Nos joies et nos peines

Travaux communaux

Résidences des Orchidées

Informations déchetteries

Informations utiles : Attention morsure

L'élagage

Croq'les mots, marmot !

Tourisme en ligne

Sentier de randonnées

Les Associations

Artisans / Commerçants de Marcillé

LE CONSEIL MUNICIPAL

Loïc LE BORGNE

Eddy BOUHALLIER

Rémi BRISARD

Yves
VEILLARD

Nelly GUIHERY

Sandrine
CAUGANT

Maryline
LANDEMAINE

Fabrice DUVAL

Fabienne
DELANGLE

Laurence
BRAULT



Gaston GENEST

1^{er} Adjoint

Françoise VIGEON

2^{ème} Adjointe

Guy BEAUJARD

MAIRE

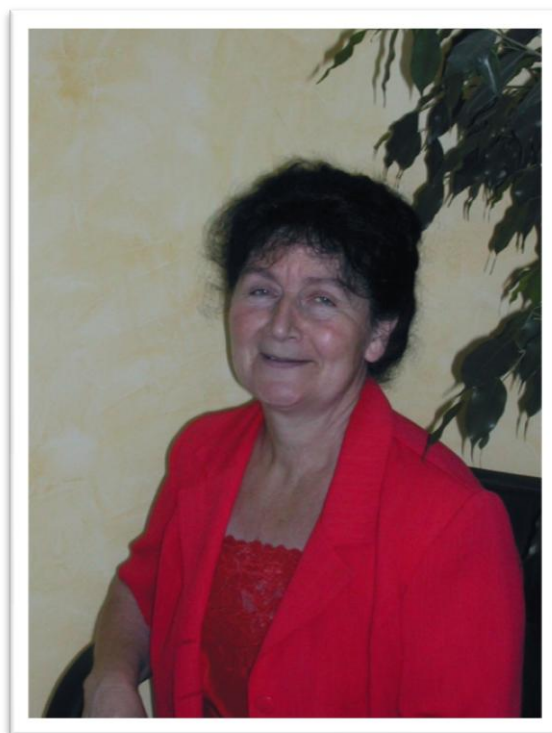
Serge BLIN

3^{ème} Adjoint

LE MOT DU MAIRE

Permettez-moi tout d'abord de rendre hommage à Mme Bonneau qui s'est dévouée pour la commune de MARCILLE LA VILLE pendant ces années, pour toutes les réalisations effectuées au cours de ses mandats et bien d'autres choses encore. Pour tout cela qu'elle en soit remerciée.

Je voudrais par ces quelques lignes vous remercier de la confiance que vous avez accordée à la nouvelle équipe municipale, qui je l'espère fera tout son possible pour le bien être de la commune.



Ce début de mandat a vu la mise en place des TAP (temps d'accueil périscolaire) le remplacement de Franck au centre de loisirs par Séverine à qui nous souhaitons la bienvenue dans notre commune, également quelques réfections de quelques routes.

En ce début 2015 je vous adresse ainsi que l'équipe municipale tous nos vœux de bonheur et de santé.

Guy BEAUJARD

LES AGENTS COMMUNAUX

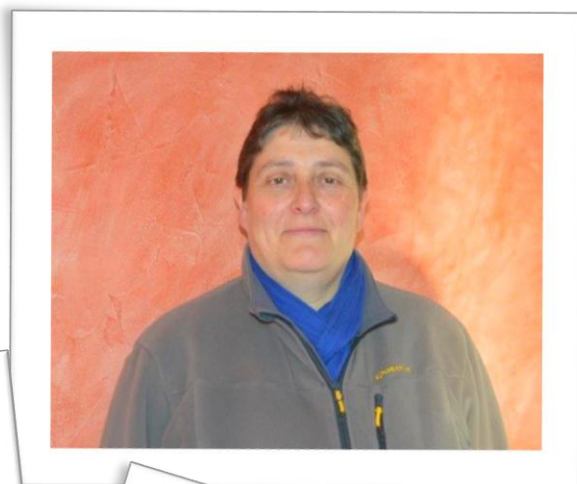


Fabienne GOUGEON et Claudine PELOUIN
Service administratif



Jocelyne RICHARD, Séverine BRINDEAU et Christine CRETOIS
Service animation

Bernadette NIOBEY
Service entretien



Josiane TOURNEUX, Quentin BENEULT
(stagiaire) et Thierry BOURGAULT -

Service cuisine



Nicolas GENEST et Geoffrey RAIMBAULT
Service technique et espaces verts

LES ÉCOLES



École Publique Henry Matisse

35 bis Rue de Normandie

02.43.00.77.08

Directrice : Jeanne GAUDIN

École Privée Sainte Anne

8 Rue de l'Oseraie

02.43.00.06.20

Directrice : Bénédicte GOUABAULT



Remise des dictionnaires offerts par la commune

Les élèves de CM2 des écoles Henri Matisse et Sainte Anne se voient remettre chaque année un dictionnaire pour leur départ vers le collège.

LA CANTINE

La Cantine : 02.43.00.07.09

Un nouvel aménagement de l'espace a été mis en place à la cantine.

La répartition des enfants se fait par îlots de 5. Elle permet d'accompagner l'enfant vers une plus grande autonomie (ils desservent leurs couverts selon un ordre précis) et d'améliorer les conditions de travail du personnel (facilite le service, la distribution des repas et renforce la sécurité).

Ces petits groupes permettent de baisser le niveau sonore et d'avoir une ambiance plus apaisée.

Les petits sont installés ensemble sur des petites tables et sont aidés dans la prise de leur repas.

Dans un premier temps les enfants sont placés à table par les adultes pour diminuer l'excitation et séparer les enfants plus turbulents.



Une fiche d'inscription mensuelle est à remplir et à déposer en mairie.

Tarifs des repas

	Résidant dans la commune	Hors commune
Repas enfant	3.12 €	3.34 €
Repas instituteurs	5.62 €	
Repas personnes âgés (emporté)	7.55 €	

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Les TAP ont lieu tous les vendredis de 13h30 à 16h30.

L'objectif de la commune est d'offrir aux enfants bénéficiant de ce service des activités à caractère culturel, sportif, artistique, scientifique, environnemental...

Ils sont encadrés par des animateurs diplômés BAFA suivant la législation :

- ✿ 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
- ✿ 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

Il faut s'inscrire auprès de l'accueil de loisirs pour bénéficier de ce service.



Jocelyne à la gestion du groupe des plus petits qui font la sieste en début d'après-midi puis dans un second temps profitent de temps d'animation.

✿ Ils réalisent des activités manuelles sur le thème de la saison en cours ou s'initient aux contes détournés : il s'agit de changer le cours de la véritable histoire, en détournant son texte, sa signification s'écarte alors de son sens véritable.

Le groupe des moyens est divisé en deux :

- ✿ Le premier, encadré par Christine, bénéficie de l'intervention d'un professionnel venant du CPIE (C'entre Permanent d'initiatives et d'Environnement). Il s'agit d'un animateur nature qui propose un parcours et une progression à partir d'une malle pédagogique.
- ✿ Le 2^{ème} groupe est géré par Sophie qui propose des séances de relaxation, suivi de grands jeux de groupe innovants en intérieur ou extérieur.



En début d'année prochaine, ces groupes seront inversés pour que chaque enfant puisse profiter de la thématique nature et relaxation/grands jeux.

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Le groupe des grands est encadré par Mathilde et Séverine. La thématique « jeux en bois et d'antan » est proposée aux 7/11ans. Il s'agit de découvrir des jeux anciens, leur pratique est basée sur les mêmes compétences que les jeux de société.

Cet atelier favorise :

- ✿ L'apprentissage de la vie sociale, de la citoyenneté : Respecter les règles, respecter les autres, respecter le bien collectif, mettre en place, ranger le matériel et en prendre soin.
- ✿ Le développement affectif et cognitif de l'enfant : Coopérer et s'opposer individuellement ou collectivement, comprendre le but du jeu, comprendre la notion d'équipe par la recherche d'un but commun, aider les autres, aider à maîtriser ses émotions et à réguler son comportement (être « bon joueur / bonne joueuse », différencier jeu et réalité), développer sa réflexion et son esprit d'analyse (logique, déduction, concentration...).



Les animations sont mises en place pour chaque tranche d'âge jusqu' à la période de Noël, janvier inclus.

De nouvelles thématiques seront présentées en janvier 2015 et suivant leurs choix, elles peuvent s'établir sur des périodes plus ou moins longues.



LE CENTRE DE LOISIRS - LA GARDERIE

Responsable Séverine Brindeau Tél: 02 43 00 71 16

Tarifs centre de loisirs - Garderie

Q.F. = Quotient Familial	Résidant dans la commune		Hors commune	
	Q.F. ≤ 600	Q.F. ≥ 601	Q.F. ≤ 600	Q.F. ≥ 601
Garderie Matin ou soir	1.23	1.28	1.55	1.65
Garderie matin et soir	2.46	2.57	3.10	3.30
½ Journée	3.12	3.29	4.41	4.51
Journée complète	6.48	6.58	8.82	9.02

La garderie périscolaire

Afin de soulager les familles dans l'organisation de leur emploi du temps, la commune propose un temps de garde aux enfants, avant et après l'école.

La garderie périscolaire est ouverte à tous les enfants scolarisés dans les écoles Henri Matisse et Saint Anne.

Son fonctionnement :

Elle accueille les enfants le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 07h30 à 08h50 puis dès 16h40 à 18h30. Le matin et le soir, les parents doivent impérativement scanner les cartes à codes-barres.

Les annulations à la garderie sont possibles mais doivent être prévenues la veille.

L'encadrement des enfants est assuré par des agents municipaux, des animateurs et des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) diplômés et dans le respect de la législation en vigueur en ce qui concerne le nombre d'agents et leur qualification.

Les activités :

Après un temps de goûter fourni, diverses propositions d'activités sont faites par l'équipe d'encadrement. Les activités se font en fonction de la demande des enfants.

Les salles sont aménagées pour permettre aux enfants de s'occuper librement et/ou de se reposer. Les contenus sont parfois en lien avec des événements festifs tout public organisés à Marcillé-la-ville (carnaval, mucoviscidose, Noël, fête des mères, fête des pères...). Les enfants sont alors invités à réaliser les préparatifs pendant le temps périscolaire voire à participer à l'évènement s'il se déroule pendant ce temps-là.



LE CENTRE DE LOISIRS - LA GARDERIE

La garderie périscolaire n'est pas une étude surveillée, l'enfant peut y accomplir diverses activités récréatives.

Les activités extérieures se déroulent sur la cour de l'accueil de loisirs.



L'aide au devoir :

Un temps d'aide aux devoirs encadré par un adulte compétent bénévole Mme Sacier, les lundi et jeudi soirs, est proposé gracieusement.

Les mercredis récréatifs

L'accueil de loisirs fonctionne les mercredis après-midi de 13h30 à 16h30. Les enfants sont répartis en deux groupes : les plus petits âgés de 3 à 6 ans sont encadrés par Christine ; et les plus grands par Séverine. Un programme trimestriel est distribué aux parents. Il comporte par alternance différentes activités : manuelles créatives, jeux sportifs, cuisine.... Les petits dont les parents le souhaitent peuvent faire la sieste en début d'après-midi.



Il faut remplir la fiche d'inscription et prévenir en cas d'annulation au plus tard la veille, soit le mardi.



Les vacances scolaires :

L'accueil de loisirs est ouvert sur les périodes de congés scolaires, (fermeture uniquement la 2^{ème} semaine des vacances de Pâques, de Noël et au mois d'août).

Un programme d'activités variées et diverses suivant une thématique par semaine est établi pour chaque demi-journée par l'équipe d'animation en fonction des demandes des enfants et des propositions des animateurs.

Il est distribué 3 semaines avant le début des vacances, et affiché au panneau vitré extérieur de l'accueil de loisir. Les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) en respectant la date limite.

Une grande sortie sera proposée pour chaque période de vacances. Suivant les effectifs, et le choix de la sortie, les jeunes du foyer pourront participer.



HALLOWEEN 2014



ASSISTANTES MATERNELLES - RAM

LES ASSISTANTES MATERNELLES DE MARCILLÉ LA VILLE

- ✿ Mme BOUCHEE Marie-Antoinette 1 lot. du soleil levant 02.43.00.72.48
- ✿ Mme BUSSON Isabelle 12 rue des jonquilles 02.43.04.22.52
- ✿ Mme GAUTIER Claudine 13 rue des jonquilles 02.43.00.73.15
- ✿ Mme VENDANGER Laurence 5 rue des libellules 02.43.03.76.72

LE RAM DE MAYENNE

- ✿ Les Relais Assistantes Maternelles (RAM) sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.
- ✿ Les RAM apportent aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Les animatrices du RAM se déplacent dans différentes communes de la Communauté de Communes afin d'organiser des temps d'animation avec les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent.

Permanence :

Maison de la petite enfance, 36 rue de la Madeleine - 53100 MAYENNE
Tél : 02.43.30.30.03 Port : 06.71.56.20.50 ram@paysdemayenne.fr

Pendant les périodes scolaires

Lundi de 14h à 17h30
Mercredi de 9h à 12h
Vendredi de 14h à 17h30

Pendant les vacances scolaires

Uniquement sur rendez-vous
Violette COUET et Emmanuelle GUENERY
02.43.30.30.03 - 06.71.56.20.50
(joignables l'après-midi)

LA BIBLIOTHÈQUE

Route de Normandie, la bibliothèque est gratuite pour les grands et pour les petits.



Les bénévoles vous accueillent
2 fois par semaine :

Le lundi de 16h30 à 18h30

Le samedi de 11h00 à 12h00

Un grand choix de livres pour adultes et enfants est proposé et renouvelé 3 fois par an. Des livres audio et des DVD viennent compléter l'offre, un point d'accès internet est mis à votre disposition.

La bibliothèque est une des 13 entités du réseau de la médiathèque « Le Grand Nord » de Mayenne mettant 133000 documents à votre disposition.

Pour bénéficier de ce service, il suffit de vous inscrire sur place. C'est gratuit, rapide et vous pouvez aussitôt emprunter

jusqu'à 5 documents pour 3 semaines. La carte d'inscription est valable dans tout le réseau du Pays de Mayenne, le prêt et le retour des livres peuvent s'effectuer dans n'importe laquelle des 13 bibliothèques du réseau.



Un grand merci aux 5 bénévoles : Stéphanie FÉRON, Christine GOBÉ, Florence MÉZANGE, Dominique PANNARD, Nadine SADON.

LA FÊTE DES MÈRES

Rendez-vous le dimanche 31 mai 2015



La fête des mères est l'occasion de se retrouver. Les mamans et les grand-mères sont invitées à partager un vin d'honneur et les enfants viennent déguster la brioche.



Tous peuvent admirer les travaux d'aiguilles réalisés au cours de l'année par « les dames du crochet » qui se réunissent à l'ancienne salle de la cantine, tous les vendredis d'octobre à mai.



LE CCAS

Le 18 octobre 2014, le Centre Communal d'Action Social organisait son traditionnel repas annuel à la Salle Socio Culturelle. Cette année Mr Patrick Péan, charcutier traiteur, a préparé le repas et les membres du C.C.A.S. ont assuré le service dans la joie et la bonne humeur.



Soixante et une personnes étaient présentes, et trente-quatre colis ont été offerts aux personnes de plus de 80 ans qui n'ont pas pu se rendre au repas.

LE PORTAGE DES REPAS

Assuré par le C.C.A.S., le portage de repas à domicile est un service pratique et souple, utilisé pour quelques jours seulement ou pour de longues périodes. Après une simple inscription à la Mairie, un repas chaud, varié et équilibré, élaboré par le personnel communal, est livré à la personne qui en fait la demande. Les repas sont livrés tous les jours sauf le week-end et les jours fériés.

LE CLIC MAYÂGE

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) est un guichet d'accueil, d'information et de coordination pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage. Au même endroit, on peut rencontrer des professionnels chargés d'informer, d'orienter, de faciliter les démarches et de rassembler les acteurs locaux. Beaucoup sont capables d'évaluer les besoins et d'élaborer un plan d'aide en lien avec les intervenants extérieurs.

15 rue Jeanne d'Arc, 53100 Mayenne Téléphone : 02.43.08.09.16 Mail : clicmayage@orange.fr

MAISONS FLEURIES

Catégorie : Maison très visible de la rue avec jardin

Hors concours : CHEMINEAU Stéphane

1^{er} : LEMONNIER Jérôme

2^{ème} : GOMMARD Alain

3^{ème} : SEVIN Roland

4^{ème} : RICHARD Alain



Catégorie : Décor floral sur la voie publique

Hors concours : CHENE Suzanne

1^{er} : BONNEAU Claude

2^{ème} : MARGERIE Louis

3^{ème} : HUET Yves



Catégorie : Balcons, terrasses, cours, jardinetts hors agglomération

1^{er} : MAHARAULT Gilbert

2^{ème} : LAIGRE Georgette

3^{ème} : GAUTIER Claudine

Catégorie : Locatifs

Hors concours : VEILLARD Suzanne

1^{er} : MOITEAUX Christiane

2^{ème} : DUVAL Gilbert

3^{ème} : HOUDAYER Irma

4^{ème} : FERRE Madeleine

Commerce :

1^{er} : Café le Ste Anne

2^{ème} : Boulangerie Talois



INFORMATIONS DIVERSES

LOCATION SALLE DES FÊTES



	Commune	Hors commune
Réunions diverses	85 €	110 €
Repas + soirée dansante	160 €	240 €
Forfait journée supplémentaire	50 €	70 €
Cuisine	55 €	70 €
Salle des associations en complément	51 €	70 €

- ✿ **Nettoyage salle**, l'heure de ménage effectué par l'agent communal : 20 €
- ✿ **Caution salle**, à la remise des clés, restituée après état des lieux : 200 €
- ✿ **Caution ménage**, restituée après état des lieux : 80 €

Un acompte de 40% sur le prix de la location sera demandé à la signature du contrat pour toutes les locations communales et hors commune (excepté pour les associations communales). Cet acompte est non remboursable sauf cas majeurs : décès, maladie grave, accident grave. Un justificatif devra être fourni.

- ✿ **L'électricité** : 0,20 du Kwh, compteur relevé avant et après chaque location.
- ✿ Un **forfait chauffage** de 15 € pour les locations qui ont lieu entre le 15 octobre et le 30 avril.
- ✿ Une location gratuite par an et par association excepté l'électricité et le forfait chauffage qui sera facturé.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter la mairie.

Des tables sont disponibles à la location, les tarifs et conditions de locations sont disponible à la mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

SERVICE RELIGIEUX:

Paroisse de SAINTE ANNE SUR ARON

Prêtre responsable :

Père Pierre-Marie PERDRIX

Prêtres coopérateurs :

Père Maxime BEUCHER et Père Dominique TRAORÉ

Service catéchèse :

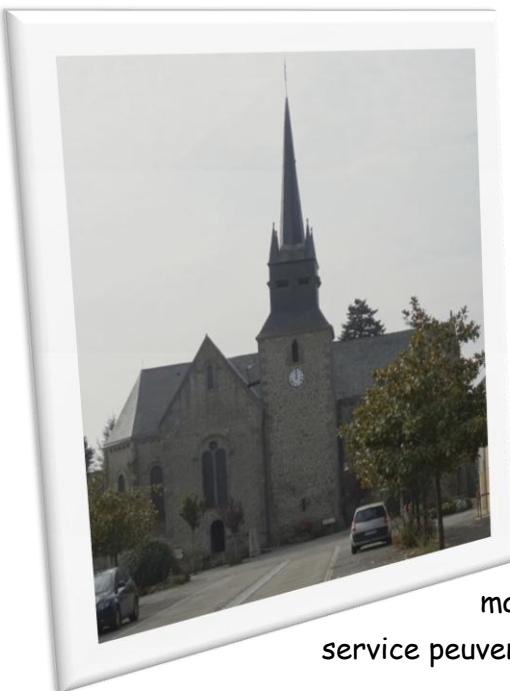
Inscription près de Mme RICHEFOU au
02.43.04.80.74 ou Mme LHUISSIER au
02.43 .04.14.41

Accompagnement et préparation sépulture :

Contactez Mme UZU au 02.43.00.70.12

Baptêmes :

Faire la demande 3 mois avant la date de baptême au Presbytère d'ARON au 02.43.04.21.00. Les baptêmes peuvent être célébrés dans l'église de la commune.



Permanences au Presbytères d'Aron :

- ✿ Mardi et jeudi de 10h à 12h
- ✿ Samedi de 10h30 à 12 h
- ✿ Chaque vendredi de 17h à 18h avec Père Pierre-Marie PERDRIX ou Père Maxime BEUCHER.

Le gardiennage de l'église est assuré par Emmanuel MÉZANGE.

Les personnes désireuses de donner un coup de main pour le nettoyage de l'église ou tout autre service peuvent se faire connaître près de Paulette UZU.



INFORMATIONS DIVERSES

CONCESSION CIMETIÈRE :

- ✿ Pour une concession de 50 ans : 50 €
- ✿ Pour une concession de 30 ans : 35 €

COLUMBARIUM PRESTIGE POUR 4 URNES :

Une case peut recevoir 4 urnes, 2 plaques d'inscription sont fournies (la gravure est à réaliser par un marbrier à la charge de la famille).

Prix de la case pouvant contenir 4 urnes :

- ✿ Pour une concession de 15 ans : 580 €
- ✿ Pour une concession de 30 ans : 940 €

JARDIN DU SOUVENIR :

Les cendres sont dispersées à la stèle après en avoir fait la demande à la mairie.

- ✿ La plaque d'inscription : 55 € (la gravure est à réaliser par un marbrier à la charge de la famille)



NOS JOIES ET NOS PEINES

De janvier 2013 à Octobre 2014

Naissances, toutes nos félicitations aux parents.

Flavie TRAHAIS	15 avril 2013
Nolwenn ALTERO-PICCIOLI	08 juillet 2013
Mathys CRONIER	14 juillet 2013
Naomie GENETE	23 juillet 2013
Manon AUBRY	29 août 2013
Thomas HURAUULT	22 septembre 2013
Léa MORICE	3 janvier 2014
Valentin POTTIER	20 janvier 2014
Roxane TIREAU	30 janvier 2014
Rubis BRUNET	31 mars 2014
Loris ROMAGNE	04 avril 2014
Owen POUX	29 juin 2014
Charlotte GANDON	26 juillet 2014
Malo BLANCHARD	5 septembre 2014
Yasmin SAVARY	26 septembre 2014

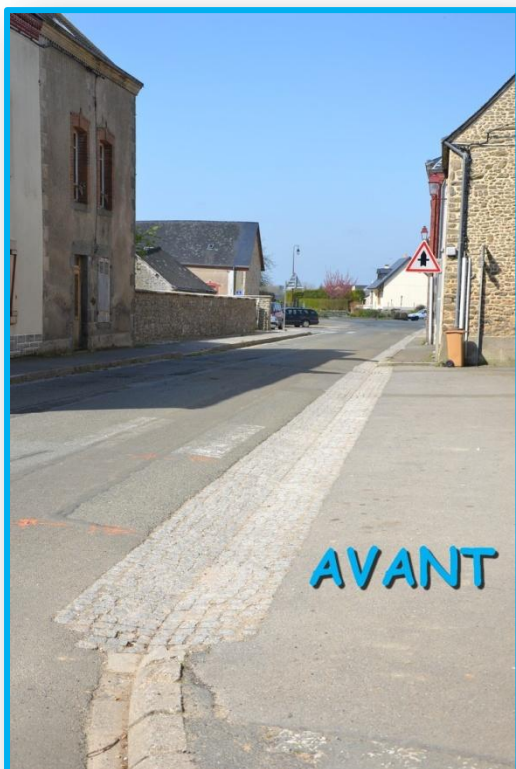
Mariages, tous nos vœux de bonheur.

06 avril 2013	Richard CAUGANT et Sandrine ROBERT
15 juin 2013	Jérôme PICHEREAU et Annie MAUGERE
22 juin 2013	Julien SERRIER et Virginie BARBIER
24 août 2013	Aurélien HELBERT et Amélie GOBE
13 décembre 2013	Ludovic ROMAGNE et Dolorès DELANOE
09 août 2014	Jérôme RIBOT et Carine LELEPPE

Décès, nous adressons nos sincères condoléances aux familles.

Bernard DELANGE	06 mars 2013
Réjane COLLET épouse GARNIER	19 avril 2013
Maurice TIREAU	05 juillet 2013
Richard GUYET	12 août 2013
Maurice LERICHE	27 octobre 2013
Albert FILOCHE	26 novembre 2013
Daniel PANNARD	25 avril 2014
Denise SOHIER épouse HUET	31 juillet 2014

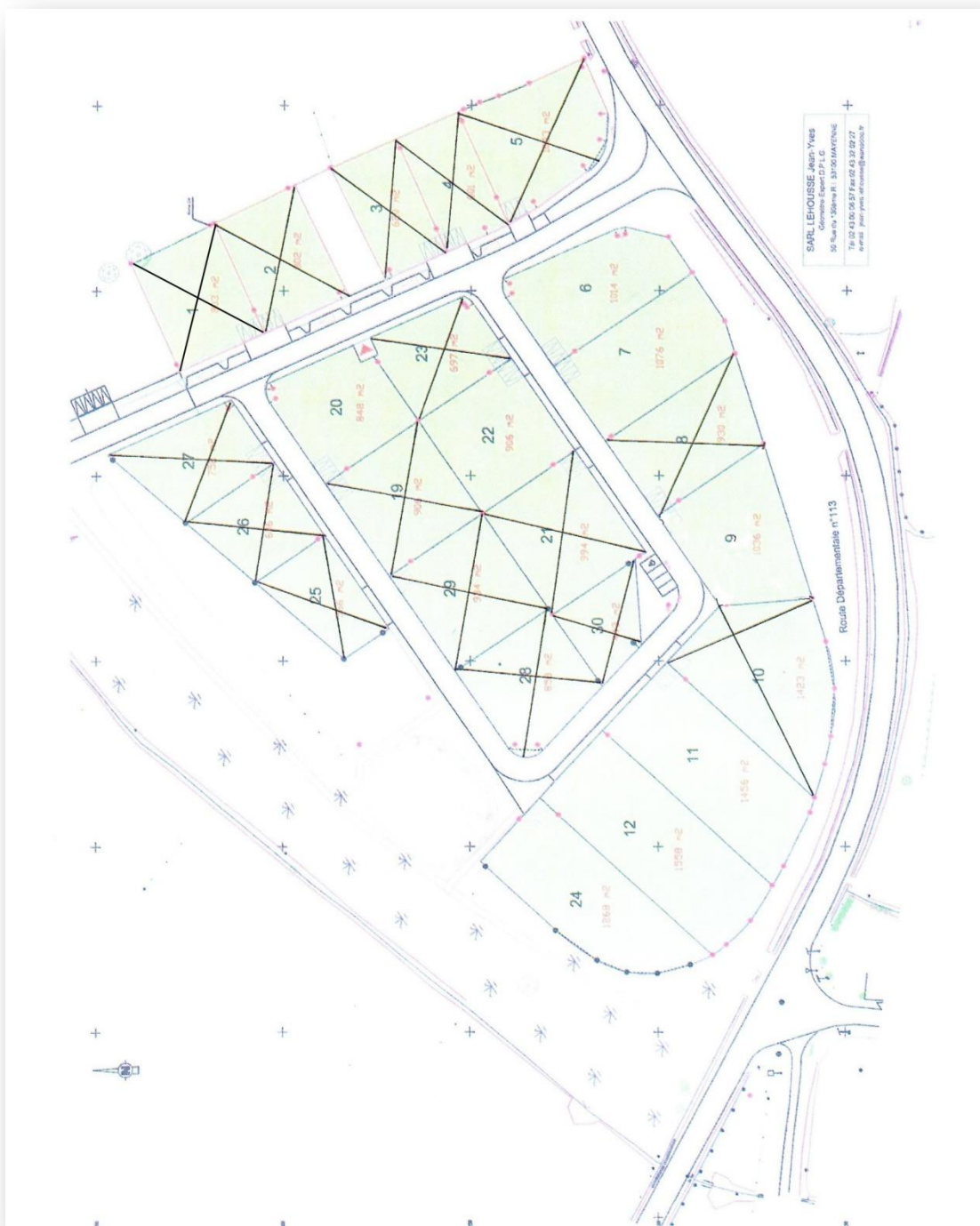
LES TRAVAUX COMMUNAUX



Le centre de Marcillé la Ville a changé de visage pour la mise en conformité des trottoirs, permettant un meilleur accès aux personnes à mobilité réduite. La sécurité des habitants est renforcée par la limitation de vitesse à 30 km/h et la priorité à droite.



RÉSIDENCE DES ORCHIDÉES



Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie au 02.43.00.70.43

34,66 € TTC / m² jusqu'à 1000 m²

28,84 € TTC / m² pour les m² au-dessus de 1000 m²

INFORMATIONS DÉCHETTERIES

DÉCHETTERIE DE PARIGNÉ

Accès RD 217 - 06 70 03 09 97

- ✿ Horaires d'été (du 01/04 au 30/09) :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi : 9h30 - 11h45 et 13h30 - 18h30

- ✿ Horaires d'hiver (du 01/10 au 31/03)

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi : 9h30 - 11h45 et 13h30 - 17h30

DÉCHETTERIE DE GUELANTIN

Lieu-dit « Guelaintin » - Accès RN 12 - 06 70 03 13 48

Mardi : 9h30-11h45 et 13h30-15h30

Jeudi : 9h30-11h45 et 13h30-15h30

Vendredi : 9h30-11h45 et 13h30-15h30

Samedi: 9h30-11h45 et 13h30-15h30

DÉCHETTERIE DE MARTIGNÉ SUR MAYENNE

06 31 47 13 96

Lundi : 9h30-11h45 et 13h30-17h30

Mercredi : 9h30-11h45 et 13h30-17h30

Samedi: 9h30-11h45 et 13h30-17h30

Les déchetteries ferment à 15h30 les 24/12 et 31/12.

Dimanche et jours fériés, les déchetteries sont fermées.

Que doit-on amener en déchetterie ?

Les piles, batteries, de manière générale tous les produits électriques doivent être déposés en déchetterie. De même que les produits contenant des matières dangereuses pour l'environnement, comme l'huile de vidange, les détergents, les solvants, les peintures, les produits de jardinage ...

- ✿ **GRAVATS** : déblais et autres matières inertes (pierres, terre, sable, ardoises, béton... à l'exclusion de l'amiante) issus du bricolage familial d'un volume inférieur à 1.5 m³ par jour d'ouverture.
- ✿ **FERRAILLES** : tout objet métallique tel que vieux vélos, landaus, jouets...
- ✿ **ENCOMBRANTS** : tels que le mobilier, la literie, le bois peint ou vernis...
- ✿ **CARTONS** : gros cartons d'emballage. Ces cartons doivent être vidés et pliés.
- ✿ **DECHETS VERTS** : déchets de jardin, tailles d'arbustes ou de haies, branchages, gazon, feuilles. Ces déchets doivent être déposés sans leur sac.

Dans les contenants adaptés

- ✿ Les HUILES,
- ✿ Les PILES et BATTERIES usagées,
- ✿ Les PEINTURES, VERNIS, SOLVANTS et COLLES,
- ✿ Les NEONS,
- ✿ Les DEEE (téléviseurs, écrans d'ordinateurs...)

La benne EMMAÛS : Installé à la déchetterie de Parigné-sur-Braye, le conteneur Emmaüs permet aux usagers de déposer de vieux meubles, des vélos, jouets, ou électroménagers. L'association Emmaüs se charge ensuite de donner une seconde vie aux objets en bon état.

INFORMATIONS UTILES : ATTENTION MORSURE

INFORMATION PRESSE

Septembre 2014

MAYENNE : 5 FACTEURS MORDUS PAR DES CHIENS DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE

LA DIRECTION DU COURRIER ANJOU MAINE APPELLE A LA VIGILANCE LES PROPRIETAIRES DE CHIENS

Depuis le début de l'année 2014, 5 agressions canines ont été recensées en Mayenne envers des facteurs. La direction du courrier Anjou Maine rappelle quelques conseils de prévention pour les propriétaires de chiens.

Quelques conseils simples qui permettent de réduire les risques d'agression :

- ✿ Maintenir le portail fermé,
- ✿ S'assurer que la boîte aux lettres et la sonnette sont hors de portée du chien et accessibles pour le facteur,
- ✿ Attacher ou isoler le chien lors de la présence du facteur dans le quartier,
- ✿ Lorsque le facteur sonne à la porte, placez le chien dans une pièce à part avant d'aller ouvrir,
- ✿ Si le chien se met à courir pour attaquer le facteur, surtout ne courez pas derrière l'animal. Restez plutôt à distance et rappelez fermement le chien.

Dans le cadre de sa politique « *Qualité de Vie au Travail* » qui vise à réduire les accidents et améliorer les conditions de travail de ses collaborateurs, la direction du courrier Anjou Maine organise régulièrement des formations sur la prévention des morsures canines. Ces formations sont destinées à donner aux facteurs des clés pour vaincre leurs appréhensions, adopter les bons gestes en présence d'un chien et savoir se protéger en cas d'agression. Ces formations seront d'autant plus efficaces si les propriétaires de chiens respectent les consignes qui permettent aux facteurs d'effectuer leur travail sans appréhension.

Cependant, en France un foyer sur quatre abrite au moins un chien et les morsures représentent une des causes les plus importantes d'accident pour les facteurs. Pour rappel, les propriétaires de chiens sont pénalement responsables des dommages causés.

Contacts presse :

ANCI Pays de la Loire
Pauline Jarry
Attachée de presse
07 60 70 07 83

Direction du Courrier Anjou Maine
Rosane Chauvière
Directrice de la communication
06 84 83 47 14

INFORMATIONS UTILES : L'ÉLAGAGE

L'ÉLAGAGE EN TOUTE SÉCURITÉ

L'élagage constitue un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique. Il répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes à proximité des lignes.

Quelles sont les techniques utilisées ?

Les travaux d'élagage réalisés avec les techniques traditionnelles sont longs et difficiles. C'est pourquoi ERDF expérimente la « girafe » et « l'élagage hélicoptère ».

Élagage par « girafe » :

La « girafe » est un engin doté d'une scie circulaire placée à l'extrémité d'un mât télescopique pouvant atteindre une hauteur de 22 mètres. Cette méthode est 5 fois plus rapide que les techniques classiques. Elle permet d'élaguer environ 1 km de ligne par jour.

Élagage par hélicoptère :

Pour les zones difficiles d'accès où les moyens conventionnels sont peu appropriés, cette technique a un rendement très élevé : alors qu'il faut en moyenne un mois pour élaguer 4 à 5 km avec les techniques traditionnelles, une seule intervention par hélicoptère permet d'élaguer environ 6 km de ligne.

Actuellement, l'utilisation d'un drone est en expérimentation dans les Alpes pour l'inspection des lignes aériennes et l'élagage. Le drone associe rapidité, précision et un coût attractif comparé à l'utilisation de l'hélicoptère.

Ces deux nouvelles techniques complètent l'élagage traditionnel. Ainsi, les élagages sont de plus en plus performants et garantissent chaque jour une meilleure qualité de l'acheminement électrique.

Quelle est la réglementation sur la distance entre les branches et les lignes ?

ERDF demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes (norme NFC 11-201).

En cas de chute d'arbre sur la ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne. ERDF pourra ainsi lui demander réparation des préjudices subis.

Qui doit se charger de l'élagage sur votre terrain ?

Vous êtes propriétaire ou occupant du terrain à élaguer :

Il est de votre responsabilité de prendre en charge l'élagage : si la plantation de l'arbre est postérieure à la mise en place de la ligne électrique ou si le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation (voir ci-dessus).

Vous pouvez réaliser vous-même l'élagage ou par une entreprise agréée de votre choix à vos frais, après un contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une DT-DICT (ou Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'intention de commencement de travaux) sur www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr.

Dans les autres cas, ERDF assure l'élagage des végétaux. Vous en serez informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

Le Code de l'Énergie reconnaît à ERDF le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages ».

INFORMATIONS UTILES : L'ÉLAGAGE

Une fois l'élagage terminé, que faire du bois coupé ?

Dans le cas où ERDF s'est chargée de l'élagage, elle s'engage à ce que ses prestataires rangent les bois et branches coupés en bordure de tranchée et les laissent à votre disposition. L'évacuation se fait uniquement sur votre demande avec accord d'ERDF. En tant que propriétaire du terrain, vous restez propriétaire des bois et branches coupés.

Conseils pratiques :

- ✿ Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.
- ✿ Entretenez régulièrement votre végétation.
- ✿ Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Qui se charge de l'élagage en forêt ?

ERDF est signataire d'une convention avec les experts forestiers, les professionnels de l'élagage et l'Office National des Forêts (ONF) qui assure la gestion durable des forêts publiques françaises.

Cette convention affirme la volonté d'ERDF d'identifier et maîtriser les risques de l'élagage. Elle consiste à décomposer les tâches élémentaires de l'élagage afin de les attribuer aux entreprises spécialisées dans chaque domaine : pré-zonage, inventaire et travaux d'élagage à proprement parler.

Le pré-zonage consiste, dans un premier temps, à faire le recensement des secteurs où le réseau aérien HTA se situe à proximité de la végétation. Ce repérage est fait par des entreprises spécialisées en photographie par satellite ou grâce au logiciel SIEL qui permet de comparer les inventaires HTA et BT. Cette phase ne concerne que les réseaux HTA.

La phase d'inventaire consiste, dans le périmètre de ces secteurs pré-zonés en HTA, à repérer et à lister les tronçons de végétation et les points particuliers (comme les haies ou les arbres isolés) qui doivent faire l'objet d'un élagage à court. Cette phase concerne à la fois les réseaux HTA et BT.

Lorsque ce travail préparatoire est établi et après avoir élaboré un plan de prévention avec ERDF, l'élagueur intervient de façon ciblée sur les tronçons et points particuliers qui lui sont désignés. C'est la phase proprement dite d'élagage.

ERDF a également signé une convention avec la Fédération des Forestiers Privés de France (FFPF) dans cette même optique de collaboration pour tous les travaux sur les lignes haute et basse tension en milieu forestier privé.

Rappel : les règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques :

- ✿ Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- ✿ Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- ✿ Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- ✿ Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service «dépannage» d'ERDF.
- ✿ Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- ✿ Si un arbre menace une ligne, prévenir le service «dépannage» d'ERDF au **09 726 750** suivi des deux chiffres de votre département.

INFORMATIONS UTILES : LE PLAN BOCAGER

Le Plan bocager de la Communauté de communes du Pays de Mayenne

C'est une aide aux agriculteurs et particuliers pour valoriser leurs haies bocagères et repenser leur nouveau bocage en replantant des haies nouvelles.

Pourquoi un plan bocager sur notre territoire ?

Le bocage est un élément marquant de notre territoire. Les haies et talus remplissent des rôles incontestables, que ce soit au niveau environnemental (fonction hydraulique, anti érosive, réservoir de biodiversité), économique (fonction agronomique, valorisation du bois) ou social (fonction paysagère, patrimoniale).

Malgré l'importance de ces différentes fonctions, il est constaté qu'un tiers des haies bocagères, par manque d'entretien, sont amenées à disparaître sur le territoire.

Pour répondre à cet enjeu, la Communauté de Communes du Pays de Mayenne réalise un plan bocager, en 2014 et 2015, en associant les communes qui souhaitent y participer. Le prestataire retenu est le CPIE Mayenne Bas-Maine (association ID-Environnement). La démarche est financée par la Communauté de Communes du Pays de Mayenne, le Conseil Général de la Mayenne, le Conseil Régional des Pays de la Loire et les fonds Européens (programme Leader)

En quoi consiste un plan bocager ?

1. Un diagnostic

Pour repérer, caractériser les haies bocagères, estimer le potentiel énergétique mobilisable pour la filière bois, mais également définir des actions de gestion (regarnissage de haies, plantations, entretien...). Sur la commune de Marcillé, le diagnostic sera réalisé en février 2015. Les résultats sont attendus pour juin 2015 et feront l'objet d'une restitution lors d'une réunion publique.

2. Un accompagnement gratuit auprès des particuliers et agriculteurs

Des conseils : Pour ceux qui le souhaitent, Anne Desallais, technicienne du CPIE Mayenne Bas-Maine vous conseille sur les plantations, la gestion et la valorisation de vos haies.

Les plans de gestion pouvant être réalisés à l'échelle de votre exploitation comprennent la planification des opérations d'entretien, d'exploitation ainsi que la définition des revenus pouvant être dégagés suite à la vente du bois.

Des subventions : A ce titre, le technicien / la technicienne peut déposer, pour votre compte, un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Mayenne qui finance les opérations de plantation.

3. Des temps de sensibilisation

Animés par le CPIE Mayenne Bas-Maine pour une meilleure connaissance et prise en compte du bocage. A l'échelle intercommunale, la **FD Cuma** organise une fois par an une démonstration de matériels agricoles pour l'entretien mécanique des haies (grappin coupeur sur pelleteuse, déchiqueteuse de bois, combiné scieur fendeur). En 2014, cette intervention s'est déroulée le 26 novembre au Fougeray, sur la commune de Sacé.

Et après ?

✿ La Trame verte et bleue

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement du territoire », la Communauté de communes reprendra le diagnostic qui sera réalisé sur l'ensemble du territoire pour élaborer une trame verte et bleue, élément rendu obligatoire par les lois du Grenelle de l'environnement, dans les documents d'urbanisme.

✿ Un plan d'action pour faire perdurer la dynamique

Un ensemble d'actions concernant la gestion, la valorisation du bocage mais également la communication et la sensibilisation sera défini, associant l'ensemble des acteurs locaux.

Pour tous compléments d'information, vous pouvez contacter Yasmine Rocher, chargée de mission Aménagement du territoire à la Communauté de communes du Pays de Mayenne, au 02 43 30 48 50.



Livre et spectacle vivant pour les 0-6 ans ! 4^{ème} édition



Après 3 longues années, "Croq' les mots, marmot 1" est de retour, pour cette saison et pour les impatients, l'évènement se déroulera désormais tous les 2 ans !

Le Pays de Haute Mayenne et l'ensemble des acteurs du livre, de la culture et de la petite enfance du territoire vous proposent une nouvelle édition de "Croq' les mots, marmot 1" au poil !

Au programme sur les 5 Communautés de communes :

- Des formations,
- 1 résidence d'artiste,
- Des auteurs illustrateurs dans les classes,
- Des expositions,
- Des rencontres artistiques,
- Des séances bébés lecteurs,
- 1 journée professionnelle le 5 juin 2015,
- Et pour terminer, le salon du livre les 6 & 7 juin 2015 à Mayenne.

Pour cette 4^{ème} édition, Olivier Douzou, célèbre auteur-illustrateur jeunesse à qui l'on doit des ouvrages tels que "Jojo la mèche", "Le nez" ou encore "Loup", nous fait l'honneur de parrainer le salon. Il signera donc l'affiche et l'univers graphique du salon.

Surveillez les agencés culturelles de votre bibliothèque et de votre saison culturelle : ateliers, expositions, formations, rencontres d'artistes, séances bébés lecteurs, spectacles... vous attendent sur l'ensemble de la Haute Mayenne !

Et si vous souhaitez plus d'informations sur "Croq' les mots, marmot 1" rendez-vous sur la page Internet Croq' : www.hautemayenne.org/croq.html

Croq' les mots, Marmot 1 mis à l'honneur dans la plaquette nationale de la Belle saison 1 : Avec l'endosse et la jeunesse

Comment l'art vient-il aux enfants et en quoi les aide-t-il à mieux grandir ?

Chaque jour, des milliers d'artistes, professionnels, médiateurs et éducateurs se mobilisent pour proposer aux enfants et aux adolescents l'émotion et l'intelligence de la rencontre avec les œuvres de l'art vivant.

C'est pour mettre en lumière cette vitalité et cet engagement, la force et la qualité de cette création artistique, c'est aussi pour agir sur l'avenir que le ministère de la Culture et de la Communication, avec les artistes et les professionnels les plus investis et volontaires, a décidé de placer 2014 et 2015 sous le signe d'une Belle Saison avec l'enfance et la jeunesse. Plus d'infos sur : www.bellesaison.fr

Le tourisme en ligne !

Les 5 communautés de communes* qui composent la Haute Mayenne coopèrent depuis 2001 sur le volet tourisme. Forts de ce travail collaboratif et afin de permettre la promotion du territoire au travers d'une stratégie touristique commune, l'ensemble des acteurs a décidé d'une manière collégiale la réalisation d'un site Internet à l'échelle Haute Mayenne afin de mettre en valeur :

Les sites majeurs :

Patrimoine culturel et naturel (châteaux, musées...)

Les idées de sorties :

Des idées pour construire son séjour en fonction du temps disponible ou climatique.

Les bonnes adresses :

Pour un repas ou pour la nuit, le site et l'appli-mobilité répertorient les adresses en fonction des envies.

Les bons plans :

Pour sortir et acheter main sur le territoire.

Les événements culturels et sportifs

Tout au long de l'année : Concerts, spectacles, festivals, randonnées, expositions, fêtes de villages, vide gréniers...

Les activités de sport et de loisir :

Accrobranche, pêche, canoë, pêche, équitation, randonnées, ulm, escalade, bateau promenade, vélo-rail, swim golf...

Les femmes et les hommes qui tont le territoire :

Portraits d'artistes, recettes de chef, partage d'expériences...

Pour compléter cet outil, une application mobile dédiée sera également consultable très prochainement.

Outils de promotion de l'activité touristique locale, attractivité du territoire, valorisation des prestataires, stratégie de diffusion de l'information, tout est actuellement mis en œuvre pour positionner le tourisme au cœur de la Haute Mayenne et tout en haut des barres de recherche Internet !

Aussi en plus des excursionnistes, touristes, charge à chaque Haut-Mayennais de s'approprier ces outils, de les valoriser, de profiter de ceux-ci pour sillonner le territoire, le faire découvrir, en parler.

Retrouvez toutes ces informations sur : www.hautemayenne-tourisme.com

* C.C. du Bocage Mayennais, C.C. de l'Étrée, C.C. du Corps Lassay, C.C. du Mont des Avaloirs et C.C. du Pays de Mayenne.



LES ASSOCIATIONS

ADMR DE JUBLAINS - GRAZAY - MARCILLÉ LA VILLE

(Subvention : 2 293 €)

6, impasse romaine 53160 JUBLAINS

Pour tous renseignements : Tel : 02 43 04 73 41 ou email : jublains.admr53@orange.fr

Ouverture au public :

- Lundi de 14h00 à 17h30
- Mercredi de 14h00 à 17h00
- Vendredi de 9h00 à 11h30

Quelle que soit votre situation, l'ADMR a le service qu'il vous faut !

- Confiez-nous votre maison en toute tranquillité, pour le ménage et le repassage, l'ADMR s'occupe de tout !
- Les petits travaux de jardinage et de bricolage.
- La garde d'enfants à domicile.
- L'Autonomie des personnes accidentées, âgées ...

L'ADMR vous accompagne dans une éthique de bien-traitance :

- Dans les actes de la vie quotidienne : ménage, entretien du linge, préparation des repas,
- Dans les actes essentiels : aide au lever, au coucher, à la toilette, à la prise des repas,
- Pour un accompagnement à la vie sociale : courses, rendez-vous, sorties,

(50% de réduction ou crédit d'impôt / CESU Chèque Emploi Service Universel préfinancé accepté)

L'ADMR de Jublains - Grazay - Marcillé la Ville c'est aussi :

10 aides à domiciles, 1 secrétaire administrative et 16 bénévoles.

Sur l'année 2013 (les 3 communes):

- 9707 heures d'intervention auprès de personnes de moins de 60 ans et familles et de personnes de plus de 60 ans.
- 94 personnes aidées.

Pour la commune de Marcillé la Ville :

- 34 personnes aidées
- 3028 heures effectuées sur l'année 2013
- Votre référente commune :
Isabelle LAUNAY



Toute personne souhaitant devenir bénévole au sein de l'association sera la bienvenue, nous en manquons sur Marcillé !

LES ASSOCIATIONS

LE COMITÉ DES FÊTES

(Subvention : 1 525 € + Feu d'artifice 1 500,00 € + 6 Chars 600,00 €)

En ce début d'année, tous les membres du comité des fêtes vous présentent leurs vœux pour 2015.

Suite à l'assemblée générale du 1^{er} juillet 2014, de nouveaux membres sont venus nous rejoindre.

Le comité se compose de 20 membres qui travaillent dans la bonne humeur lors des différentes manifestations de l'année.

Encore une fois, merci aux habitants de la commune qui répondent présents aux soirées, qui se mobilisent comme pour la confection des chars. Le carnaval de 2014 a encore été une réussite malgré la pluie venue un peu perturber le défilé. Les membres du comité seraient heureux de pouvoir organiser la 10^{ème} édition, donc rendez vous en 2016. . Nous sommes conscients du temps que vous consacrez pour confectionner les chars mais la satisfaction est rendez vous le jour, c'est aussi l'opportunité de se retrouver entre lotissements, quartiers, campagne, la preuve est par le nombre de personnes qui se retrouvent autour d'un plateau repas le soir avant notre traditionnel feu d'artifice.

Dates à retenir :

- 5 avril 2015 : Ramassage des œufs de pâques pour les enfants de la commune.
- 18 et 19 avril 2015 : Fête communale avec entrecôte frites le dimanche midi, fête foraine feu d'artifice (le programme n'étant pas encore totalement défini).
- 31 octobre 2015 : Soirée jarret frites.
- 31 décembre 2015 : Soirée de la St Sylvestre.

Le chapiteau reste à votre disposition pour vos différentes manifestations (Amis, famille, repas de quartier, ...)

Contactez Mr Laurent Girault au
02 43 03 57 64 ou 06 75 50 07 64

(14,00 m x 4,75 m = 66.50 m² environ pour 80 personnes)

- Fêtes de quartier de Marcillé et associations de la commune **Gratuit**
- Habitants de Marcillé la Ville **70.00 €**
- Associations et privés hors commune de Marcillé la Ville **100.00 €** (avec une caution de 200.00 €)



LES ASSOCIATIONS

LE COMITÉ DES FÊTES

Bureau :

- Présidente : Nicole Prioul
- Vice président : Laurent Girault
- Secrétaire : Linda Garry
- Trésorier : Sébastien Beugas



Christine Corvé, Linda Garry, Laurent Girault, Nicole Prioul, Sébastien Beugas, Alexandre Amiard, Damien Bordeau, Yvon Desbois, Myriam Desbois, Jean Noël Brault, Emmanuel Mézange, Richard Gaugant, Lionel Vannier, Patrick Corvé, Thierry Guihery, Davis Girault, Olivier Martin, Éric Pouteau, Patrick Prioul, Franck Broquet, Séverine Broquet (abs sur la photo).

LES ASSOCIATIONS

LE COMITÉ DES FÊTES



LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION D'EXPRESSION CORPORELLE

(Subvention : 750 €)

L'association d'expression corporelle compte pour la saison 2013-2014, 30 adhésions de 4 à 15 ans.

L'activité est répartie en 3 groupes (dont un groupe réservé aux ados) de 45 minutes chacun, où se pratique de la danse, du step.....; tous les mardis soirs (hors vacances scolaires) à partir de 17h30 pour les plus jeunes et jusqu'à 20h pour les plus grands.

L'inscription se fait en début d'année scolaire (2ème semaine de la rentrée) avec remise de 3 chèques débités 1 à 1, à chaque trimestre (actuellement 43 euros par trimestre).

La fin de l'année est ponctuée par un spectacle présenté par Marie-Laure Meignan l'animatrice ainsi que les enfants et ados ayant participé aux cours de l'année.

- | | |
|-----------------------|---------------|
| ■ Présidente | Sabrina Mauny |
| ■ Trésorière | Nadine Sadon |
| ■ Secrétaire | Linda Garry |
| ■ Secrétaire adjointe | Nelly Guihéry |

ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE

(Subvention : 550 €)



Les cours de gymnastique sont assurés par Marie Laure MEIGNAN qui propose de la gym, de la danse, de l'aérobic et du step. Ils se déroulent tous les jeudis de 20h30 à 21h30, la cotisation est de 45 €.

Pour tous renseignements, contacter :

- La présidente : Valérie Travel au 02 43 04 14 52
- La trésorière : Gilberte BARBIER au 02 43 00 96 27

LES ASSOCIATIONS

U.S. CHAMPÉON-MARCILLÉ TENNIS DE TABLE

(Subvention : 650 €)

- Président : Yves GARREAU (02.43.00.70.47)
- Vice président : Damien GARREAU
- Secrétaire : Jean-Raphaël FONTAINE
- Trésorier : Pierre-Antoine FONTAINE



Le Club compte 13 licenciés 12 hommes et 2 femmes et a engagé 3 équipes dans les différentes coupes de la Mayenne et, 2 équipes en championnat départemental une en D3 et une en D4.

Le championnat se déroule le vendredi soir vers 21h. Des entraînements gratuits se déroulent les mardis soir pour les licenciés et les non licenciés.

Toutes personnes désireuses de nous rejoindre seront les bienvenues.

THÉÂTRE : LES MOINEAUX DE LA CHARMILLE

(Subvention : 100 €)

La troupe de théâtre démarre cette nouvelle saison avec 16 acteurs et 2 nouvelles pièces. Plusieurs bénévoles nous accompagnent toute l'année et nous les remercions.

Les représentations commencent début octobre jusqu'en janvier tous les vendredi soirs.

Dates à retenir:

- Dimanche 18 janvier
- Samedi 24 janvier
- Dimanche 25 janvier
- Samedi 31 janvier

2 représentations auront lieu avec la participation de l'école Sainte Anne.

La troupe se représentera en février au théâtre de Mayenne au profit de Marcillé donne du souffle.

Pour tout contact : Gwénaëlle Genest 02 43 32 03 14



LES ASSOCIATIONS

FOOTBALL U.S. MARCILLÉ / LA CHAPELLE

(Subvention : 1525 €)

- Président : Trou Jean-Michel
- Vice président : Lemonnier Jérôme
- Secrétaire : Broquet Franck
- Secrétaire adjoint : Sacier Bruno
- Trésorière : Niobey Bernadette
- Trésorier adjoint : Coupé Sylvain



US Marcillé / La Chapelle en sommeil depuis 2 ans, à recréer une équipe senior qui évoluera en 5^{ème} Division pour la saison 2014-2015.

Pour la saison 2015-2016, tous les joueurs qui seront intéressés pour une 2^{ème} équipe pourront contacter Mickaël Cartigny, Baptiste Demy ou Jean-Michel Trou.

Pour la 3^{ème} année en entente avec Aron, l'équipe vétérans fonctionne bien : Saison 2013-2014, nous terminons 1^{er} avec aucune défaite.

Pour toute inscription pour les jeunes, contacter Franck Broquet.

- 23 janvier 2015 : galette à la Chapelle au Riboul
- 14 mars 2015 : soirée foot à Marcillé la Ville
- 13 juin 2015 : tournoi foot inter quartier Marcillé la Ville



US Marcillé à créé un site sur internet : <http://marcille.footeo.com/>

LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DE PÊCHE

- Président : Léon Boudonnet
- Vice président : Patrick Prioul
- Secrétaire : Yvon Desbois
- Trésorier : Joël Gobé
- Membres : Guy BEAUJARD, Fernand GARNIER, Marcel GARREAU, André JANS



DATES A RETENIR 2015

- Samedi 28 mars : lâcher de 150 kg de grosses truites et 100 kg de portions
- Étang fermé du 28 mars 2015 à 18 h 00 au 4 avril au matin
- Samedi 4 avril à 8 heures : OUVERTURE DE L'ETANG
- Samedi 11 avril : lâcher de 100 kg de truites
- Samedi 16 mai : lâcher de 100 kg de truites
- Samedi 19 septembre : lâcher de 100 kg de truites
- Samedi 17 octobre : lâcher de 100 kg de truites

Peut être remettrons nous de la truite en juin, suivant la température de l'eau.

Fermeture de l'étang dimanche 29 novembre au soir, l'étang est ouvert une demi-heure avant le lever du soleil et fermé une demie heure après le coucher du soleil.

LES ASSOCIATIONS

APEEP

(Subvention : 8,50 € par élèves soit 705,50 € en 2014)

Association des Parents d'Élèves de l'École Publique Henri Matisse (02.43.00.77.08)

Pour 2014, l'Association a participé au financement de différents projets scolaires pour les 4 classes :

- Sortie Piscine
- Ferme pédagogique à Ernée
- Sortie à la médiathèque
- Sortie au théâtre
- 1 semaine pour les CE1, CE2, CM1 et CM2 à St Germain sur Ay en classe transplantée sur le thème « Mer et Anglais »

Pour participer financièrement, l'association a organisé au cours de l'année 2014:

- Soirée Choucroute du 5 avril 2014
- Vide-greniers du 22 juin 2014
- Soirée Loto du 8 novembre 2014.



La soirée choucroute a été appréciée de ses 166 convives et ne sera pas reconduite en 2015.

Le vide-greniers, nouvelle manifestation de l'association, fût un grand succès grâce à la participation active d'un grand nombre de parents d'élèves, d'une météo clémente et favorable, et dans une ambiance très familiale. L'association souhaite réitérer pour 2015, la date n'étant pas arrêtée à ce jour.

La soirée Loto, quant à elle, remporte un franc succès puisqu'elle fait carton plein depuis sa création en 2010.

Je profite pour remercier tous les parents d'élèves participant activement à la vie de l'association et l'ensemble du bureau se joint à moi, pour vous présenter tous nos meilleurs vœux de santé, bonheur et la réalisation de tous vos projets 2015.

LES ASSOCIATIONS

APEL

(Subvention : 8,50 € par élèves soit 246,50 € en 2014)

Association des Parents d'Élèves de l'École libre de l'école Sainte Anne
École de trente-quatre élèves composée de deux classes et de trois enseignants.

- Maternelle/CP : Mme Belliard,
- CE/CM : Mme Saudrais,
- Enseignant spécialisé pour les élèves rencontrant des difficultés : Mr Fontaine.

Projet musique

Pour la troisième année consécutive, les enfants bénéficient de l'intervention d'une Musicienne du Conservatoire de Musique de Mayenne. L'objectif de cette année est d'apprendre à écouter une œuvre musicale et d'enrichir sa culture humaniste.

Projet théâtre

Comme chaque année les enfants de l'école Sainte Anne présentent un spectacle par classe :

- Une danse théâtralisée pour les enfants de maternelle/CP,
- Une pièce de théâtre écrite en classe pour les enfants de CE/CM.

Projet « arts visuels »

En dernière période d'année scolaire (mai - juin), les enfants étudieront le portrait. L'aboutissement de ce travail sera présenté aux parents d'élèves sous forme d'une galerie de portraits et donnera lieu à un vernissage.

Dates à retenir

- Samedi 24 et dimanche 25 janvier 2015 : spectacle des enfants de l'école en première partie de la pièce présentée par la troupe « les Moineaux de la Charmille ».
- Dimanche 3 mai 2015 : Randonnées pédestres avec restauration sur place, organisées par l'Association des parents d'élèves.
- Samedi 23 mai 2015 : portes ouvertes à l'école de 10H00 à midi.
- Samedi 3 octobre 2015 : soirée familiale « Poule au pot » organisée par l'Association des parents d'élèves.



LES ASSOCIATIONS

MARCILLÉ DONNE DU SOUFFLE

L'association Marcillé Donne Du souffle vous remercie tous (participants, bénévoles, commerçants et associations) pour votre mobilisation aux virades de l'espoir et aux actions menées par les autres associations de notre commune tout au long de l'année.



En effet, votre mobilisation est de plus en plus importante et nous permet ainsi de remettre un chèque à l'association vaincre la mucoviscidose dont la somme s'accroît chaque année. Ainsi, le 5 décembre 2014, nous leur avons remis un chèque de 7600 euros.



Nous vous invitons dès à présent à réserver le dimanche 27 septembre pour les virades de l'espoir 2015 où nous reconduirons les actions menées cette année.

Je vous souhaite encore plus nombreux pour cette édition 2015 (211 randonneurs à vélo aux virades 2014).

Merci à tous.
Le bureau.

- Président: Nicolas GENEST
- Vice présidente : Bérengère UZU
- Trésorier : Serge BLIN
- Secrétaire : Françoise VIGEON

Marcel Quinton se propose de récupérer les journaux pour l'association si les personnes ne peuvent pas se déplacer pour les déposer à la boulangerie.



LES ASSOCIATIONS

MARCILLÉ BEACH : LE FOYER DES JEUNES

(Subvention : 250 €)

Le foyer des jeunes comporte une quarantaine d'adhérents âgés de 10 à 16 ans. Il est situé dans le prolongement des bâtiments de la bibliothèque et de l'accueil de loisirs. Une cotisation de 5 euros par an, ainsi que la signature du règlement intérieur sont obligatoires pour fréquenter le foyer.



Il est accessible sur les vacances scolaires, le mercredi et en soirée suivant les projets des jeunes. La clef est à demander auprès de la Mme Roux (parent impliqué dans l'organisation du foyer) ou auprès de Séverine Brindeau (Directrice de l'accueil de loisirs).

Une rencontre a déjà eu lieu le mardi 28 octobre avec Séverine pour réfléchir à différents projets. L'argent de la vente de leur calendrier sur la commune de Marcillé-la-ville servira à organiser des sorties. Le 22 décembre ce sera activité boutiques et karting au Mans.

Une prochaine réunion aura lieu en janvier pour élire un nouveau bureau.

LES ASSOCIATIONS

LES AMIS DE SAINTE ANNE

(Subvention : 650 €)

L'association « Les Amis de Sainte Anne » organise chaque année, en juillet, la fête de Sainte Anne. Un repas champêtre sous barnums (sur réservations) et diverses expositions vous attendent, après une messe donnée en l'église Ste Anne, ouverte pour l'occasion. Chaque année, c'est près de 400 repas servis.

L'association organise également un vide jardin en septembre avec buvette, casse-croute, saucisses, crêpes... Venez nombreux !

Les recettes de ces manifestations permettent de restaurer et entretenir l'église de Sainte Anne qui, sans cela, aurait déjà disparu.

- Président : Rémi Brisard : 02 43 03 99 21



AMICALE ANCIENS A.F.N.

(Subvention : 260 €)



Tous les ans, nous commémorons l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale (11 novembre 1918) et la guerre d'Algérie (1954 / 1962). La mémoire doit exister même s'il n'existe plus aucun « poilu ». A Marcillé la Ville, il y a un ancien combattant de la 2^{ème} guerre mondiale (victoire le 8 mai 1945).

- Président : Alphonse Mézange.

LES ASSOCIATIONS

LE CLUB DE L'AMITIÉ

* Calendrier des Festivités 2015 *

- **Tous les jeudis** : jeux de cartes
- **Jeudi 15 janvier** : Assemblée générale du Club et galette des rois
Inscriptions : 30 €
- **Samedi 21 mars** : Repas de printemps
- **Samedi 30 mai** : Concours de belote
- **Jeudi 18 juin** : Pique-nique à la Foucaurais
- **Mardi 30 juin** : Journée cochon grillé
- **Samedi 30 août** : Concours de belote
- **Samedi 17 octobre** : Pot au feu
- **Jeudi 17 décembre** : Bûche de Noël
- **Spectacle de fin d'année** : date non connue à ce jour

ASM ROLLER STREET HOCKEY - RS2M

(Subvention: 200 €)

- Président: ROBIN Éric
- Vice président: MOUSSAY Damien
- Secrétaire: ROBIN Élisabeth
- Trésorier: GIRARD Nicolas

Le club compte actuellement plus de 80 licenciés, répartis dans 4 disciplines :

- **Le roller hockey**
- **La course**
- **Le free style**
- **La randonnée, initiation**



Tous renseignements sur le site <http://asm.rollerhockey.free.fr/>

COMMERÇANTS ET ARTISANS

Voyageurs
Collis

TAXI Malades assistés
Visites
Soins

Robert GINESTE

06 07 09 87 57
TOUTES DISTANCES

33, rue de Normandie - 53440 MARCILLÉ - LA - VILLE

G. et F. Talois

Boulangerie - Pâtisserie

53440 MARCILLÉ LA VILLE
02 43 00 70 25

MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE

CUISINES - MEUBLES
ESCALIERS - PORTES - FENÊTRES
PORTAILS - PLACOPLÂTRE etc...

SAVARY J.-P.

"Vaujuas" / 53440 MARCILLÉ LA VILLE
02 43 00 77 86

LA COIFFEUSE

Coiffure à domicile
collectivités

Sylvie

06.47.63.56.53

sylvie@lacoffeuse@orange.fr

COIFFURE MIXTE

CUT HAIR

Nocturne le vendredi

9, Immeuble des Tronchées
53440 MARCILLÉ LA VILLE
02 43 00 49 25

Ouvert le lundi - Fermé le mercredi

Domicil'Coupe
Christèle

Tél./Fax 02 43 03 58 90

Marcillé - L'Église - La Fontaine

06
71
20
64
09

Limero
l'Escargot Mayennais

JE SUIS NOUVEAU
DANS LE MOND
MAYENNAIS, VENÉZ
ME VOIR !!!

L'Aventura
53440 Marcillé la Ville
02.43.08.56.68

ERMO member of
beyond productivity **INGLASS**

PLAQUISTE

Thierry
GUIHÉRY

REUF & RENOVATION

Aménagement de combles
Isolation - Placo
Electricité
Sanitaire

02 43 04 37 27

La Daujardière
53440 MARCILLÉ LA VILLE
06.79.36.20.34

MAYEN'PIZZA
CHEZ GARY

06.68.43.25.67

SARL **BONNEAU SYLVAIN**
BS Peinture Bâtiment

Facile - Isolation
Revêtement de sol
Décoration intérieure
Parquet flottant

02 43 00 74 15
53440 MARCILLÉ LA VILLE

EDIP

ETUDE DEVELOPPEMENT INJECTION PLASTIQUE

Zone Artisanale
53440 Marcillé la Ville
02 43 00 90 89 - Fax 02 43 00 72 50

PEINTURE - RAVALEMENTS
RESTITUTIONS - MAINTENANCE - Décoration - Travaux de Restauration

François GARREAU
3, Lot des Hirondelles
53440 MARCILLÉ LA VILLE
Tél./Fax 02 43 00 70 47

SARL GIFFARD TA & TP
TRAVAUX AGRICOLES & TRAVAUX PUBLICS

« La Loge » 53 440 MARCILLÉ-LA-VILLE
Tél. : 02 43 00 76 32 - Fax : 02 43 00 70 93
Siret : 37800896500022
giffard.marcille@orange.fr

« Le St Anne »
Bar - épicerie - buraliste- jeux
26 Rue de Normandie
02.43.00.70.42

La Commission Bulletin est composée de Loïc Le Borgne, Gaston Genest, Maryline Landemaine, Sandrine Caugant, Nelly Guihery, Françoise Vigeon et Laurence Brault.

Le bulletin municipal doit paraître une fois par an, en janvier. Son élaboration doit être terminée au plus tard fin novembre. Si des informations sont absentes de ces pages, c'est qu'elles sont parvenues après la clôture du travail.

N'hésitez pas à participer au bulletin 2016 en envoyant vos articles ou idées d'articles avant le 30 septembre 2015 à la mairie.

Les associations sont cordialement invitées à présenter leur équipe, projet et calendrier dans le bulletin. Cet espace est le votre, exprimez-vous. Pour une parution dans le bulletin 2016, envoyer vos textes et photos avant le 30 octobre 2015.

Pour toutes remarques ou suggestions, n'hésitez pas à contacter la mairie ou les membres de la Commission Bulletin.



Le bulletin municipal est imprimé par « YANNICK LEPETIT IMPRIMEUR » à Mayenne.